

Séance publique du 2 mai 2006

Délibération n° 2006-3336

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Rochetaillée sur Saône

objet : **Chemin de l'Epine - Individualisation de l'autorisation de programme - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'aménagement du chemin de l'Epine à Rochetaillée sur Saône est une demande récurrente de la Commune. Le projet a été inscrit à la programmation pluriannuelle d'investissements par délibération du conseil de Communauté en date du 12 juillet 2004. Cette voie, qui relie le centre du village, partie basse de la commune, au plateau, partie haute de la commune, est caractérisée par :

- l'absence d'une structure de chaussée et d'un revêtement permettant la circulation dans de bonnes conditions,
- la présence d'un pont permettant le franchissement de la voie ferrée (Lyon-Trévoux),
- une largeur insuffisante pour le croisement de deux véhicules légers.

Le projet d'aménagement de cette voie comporte :

- la mise en sens unique de cette voie,
- la remise en état de la chaussée, structure et revêtement,
- la remise en état du pont franchissant la voie ferrée,
- l'aménagement du carrefour rue Bouchard-chemin de l'Epine.

Les travaux, estimés à 270 000 €, sont répartis comme suit :

- travaux de voirie,
- travaux de maçonnerie,
- travaux d'assainissement,
- plan de récolement,
- imprévus,

et seront réalisés sur les marchés à bons de commande de la direction de la voirie, de la direction de l'eau et de la direction des systèmes d'information et de la télécommunication pour les autres prestations.

Circuit décisionnel : ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable du pôle politique des déplacements le 27 mars 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de l'opération de l'aménagement du chemin de l'Epine à Rochetaillée sur Saône.

2° - L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale déplacements urbains concernant le chemin de l'Epine à Rochetaillée sur Saône pour un montant de 270 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,